

**CONVOCATION DU 11 MARS 2008  
POUR LA REUNION DU 15 MARS 2008**

**- ORDRE DU JOUR -**

- 1) Installation du Conseil Municipal
- 2) Election du Maire de la Commune
- 3) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
- 4) Election des Adjoints au Maire

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

Suivant convocation du onze mars deux mil huit, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le quinze mars deux mil huit à onze heures sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOULET Henri - M. SOETE Christian -

M. DIERS Guy - M. BOUQUET Gérard – M. VERDOUCQ Jean-Noël –

M. MICHAUX Jean-Marc - M. BUISINE Hervé - M. DELVILLE Jean-Luc – M. HAVEGHEER Dominique - Me VESELY Jocelyne - M. BLOQUEZ Alain - M. CARRE Michel – Me DELBARRE Marylène – M. HOGEDZ Christophe -

M. MASINGUE Jean-Claude –M. DUPUICH Christian – Me DELANOE Josiane – M. DUHAMEL Lubin.

M. DUHAUT René a quitté la séance à 11 H 20 en remettant sa démission.

Monsieur HOGEDZ Christophe est élu secrétaire de séance.

\* \* \*

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

L'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que :

- Le Conseil Municipal est composé de 18 membres en application de l'article L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
  
- et qu'il convient de prendre toutes mesures en vue de la bonne administration de la commune,

Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer à cinq le nombre d'Adjointes au Maire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

**H. BOULET**